

DEMANDE DE TITRE DE PARTICIPATION 2024

Je souhafte recevoir France Auto à l'adresse figurant sur ma licence 2024 Cochez la(les) case(s) correspondant à votre choix, reportez le montant dans la ligne Total ci-dessous et renseignez une adresse e-mail valide pour l'envoi de France Auto digital.	AVANTAGE LICENCIÉ F	ABUNNEZ-VUUS		nellyle le	délivré le			Autosaa	Adresse	E-mail	Nationalité		Date de naissance		A.S. OT	2	Sexe M		Nom		TP CODE		CRÉATION
	AVANTAGE LICENCIÉ FFSA : 3€ AU LIEU DE 24€/AN		NEWSLETTER FFSA Du sport auto hebdomadaire dans votre boite mail.	9			Localité de résidence						Lieu de naissance		O3/15 TP	No	"		Prénom		TPNR		DUPLICATA
	☐ Auto 3 € ☐ Kart 3 €	MAGAZINE PAPIER & DIGITAL EN LIGNE TRANCEAUTO	Inscrivez-vous sur ffsa.org				ence						le ance								TARIF TP € 7-5,00		
Signature du demandeur ou du titulaire de l'autorité parentale			ē	Ne pas souscrire à ces	dans la limite de 1 000 € en cas	+ un montant forfaitaire de 1 000 + REMBOURSEMENT DE LA LIG	Ce pack optionnel complet amé	Souscrire à la garantie		La souscription de l'option EXEC	Souscrire à la garantie	EN FOI DE QUOI, JE DÉCIDE I	compris que la souscription de les dommages corporels et que	Je reconnais avoir reçu et pris « Notice d'informations licencié	serais victime de violences sexu	également avoir été informé(e)	Je reconnais avoir été informé(e) pour couvrir les dommages corp	lo postifio pur l'honnour l'ovorti	Nom	ci-contre :	Cocher la case correspondante	Nom	Je soussigne(e)

Je soussigné(e) Prénom

1-contre : orrespondante ocher la case En tant que demandeur majeur

En tant que titulaire de l'autorité parentale de l'enfant mineur :

our couvrir les dommages corporels auxquels la pratique du sport automobile peut m'exposer. Je reconnais e reconnais avoir été informé(e) qu'il est de mon intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes erais victime de violences sexuelles, physiques et psychologiques. ridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés dans le cas où je e certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cet imprimé galement avoir été informé(e) par la FFSA de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement

es dommages corporels et que j'ai la possibilité de souscrire des garanties complèmentaires. ompris que la souscription de la licence FFSA me permettait de disposer d'une couverture de base pour e reconnais avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire des notices d'informations, référencées Notice d'informations licenciés FFSA 2024 », faisant partie intégrante du formulaire de licence. J'ai

IN FOI DE QUOI, JE DÉCIDE DE (cocher obligatoirement une case) :

Souscrire à la garantie complémentaire facultative EXECUTIVE (149 €)

ou invalidité, soit : jusqu'à 100 000 € en cas de décès (hors majoration), a souscription de l'option EXECUTIVE vous permet de DOUBLER LES CAPITAUX versés en cas de décès jusqu'à 1 500 000 € en cas d'invalidité.

Souscrire à la garantie complémentaire facultative PACK PREMIUM (199 €)

Se pack optionnel complet améliore la formule EXECUTIVE pour vous offrir une couverture optimale

- lans la limite de 1 000 € en cas d'incapacité à pratiquer le sport automobile. un montant forfaitaire de 1 000 € est prévu en cas de FRACTURE OU BRÛLURE. REMBOURSEMENT DE LA LICENCE, en cas d'accident, mutation ou chômage au prorata temporis et
- Ne pas souscrire à ces garanties complémentaires.

Cachet de l'association sportive

J'accepte de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive de la part de la FFSA ou de ses partenaires.

Cette autorisation est consentie pour le territoire français et pour une durée de 10 ans à compter de la capitation de mon image. J'autorise la FFSA à expoliter toutes photos ou films pris dans le cadre des activités fédérales, sur tous supports et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles.

J'accepte la charte de protection et utilisation des données personnelles (voir charte page suivante).



32, avenue de New-York - 75781 PARIS Cedex 16 Tél. 01 44 30 24 00

www.ffsa.org - www.licence.ffsa.org - www.ffsa.tv

INTERNET www.ffsa.org - www.ffsa.tv Informations : n° de licence, calendrier et classement des épreuves, suivi des épreuves en direct, etc.

Toute l'actualité du sport automobile en vidéc. Découvrez de nombreuses offres et réductions, grâce à votre licence, en vous connectant sur www.ffsa.org.

INFORMATIONS SUR VOTRE TITRE DE PARTICIPATION 2024

DÉFINITION

Les titres de participation permettent à toute personne physique non licenciée, de participer à certaines des activités de la FFSA. Les titres de participation sont délivrés dans certaines disciplines :

- Soit pour une seule participation en compétition.
- Soit pour la pratique de l'entraînement ou du roulage libre à la journée.
- Soit pour la participation à l'année aux cours dispensés dans le cadre d'une Ecole Française de Karting reconnue par la FFSA.

La réception du titre de participation par son titulaire vaut engagement de se soumettre au respect des régles de la FFSA et aux règles de sécurité, ainsi qu'à l'autorité disciplinaire de la FFSA.

Un titre de participation ne permet pas de marquer des points à une compétition comptant pour un Championnat de France ou une Coupe de France. Il ne permet pas non plus de participer à une Finale de Coupe de France.

DEMANDE

Les titres de participation sont délivrés soit directement par la FFSA, soit pour le compte de la FFSA via les Associations Sportives affiliées. Un titre de participation auto ne peut être saisi et/ou validées que par une ASA et réciproquement, un titre de participation karting ne peut être saisi que par une ASK.

Pour les titres de participation compétition, 2 possibilités sont proposées pour leur souscription :

- Toute demande de titre de participation compétition peut être réalisée via un formulaire imprimé prévu à cet effet et accompagnée de toute pièce se rapportant à la demande. Les imprimés sont disponibles auprès des Associations Sportives. Les Associations Sportives sont chargées du traitement des demandes de titres de participation. Toute demande de titre de participation doit être faite auprès de l'association sportive organisatrice au plus tard le jour de la compétition.
- Toute demande de titre de participation compétition peut être réalisée via le site www.licence.ffsa.org. Ces titres de participation sont ensuite soumis à la validation de l'association sportive affiliée organisatrice de la compétition.

Pour les titres de participation Entraînement et roulage libre (TPANEFK, TPNEJK, TPNEJA, TPNEJAF4 et TPRL) :

 Toute demande doit être réalisée via le site www.licence.ffsa.org. Etant précisé que les titres de participation annuels Ecole Française de Karting doivent être obligatoirement validés par l'association sportive rattachée à l'Ecole Française de Karting.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT, RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE

Voir Notice Assurances

REFUS DE TITRE DE PARTICIPATION

La FFSA peut refuser la délivrance d'un titre de participation à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises, qui poursuivrait un objet contraire à ceux de la FFSA, qui aurait refusé d'appliquer des décisions de la FFSA ou qui, par ses propos, ses actes ou ses écrits, aurait porté un préjudice moral ou matériel à la FFSA, à ses membres ou à ses dirigeants.

NB : Un licencié suspendu de toute licence ne pourra prétendre à un titre de participation

EXAMEN MÉDICAL ET QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Toute demande de titre de participation compétition autos devra être accompagnée d'un certificat de non contre indication à la pratique du sport automobile. Tout demandeur de titre de participation compétition karting et annuel EFK devra répondre à un questionnaire de santé (selon les réponses apportées, un certificat pourra être exigé).



ET UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES CHARTE DE PROTECTION

Les données personnelles que vous communiquez sur ce formulaire sont nécessaires pour le traitement de votre demande de licence par la FFSA qui agit en tant que responsable de traitement, dans le respect de la règlementation sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles, et notamment le Règlement UE 216/679 du 27 juillet 2016 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Vous êtes informés que ces données sont collectées et traitées par la FFSA pour les finalités suivantes :

- Enregistrement et gestion de la demande de licence en ligne, dans le cadre de l'exécution des mesures précontractuelles et au titre du respect des obligations légales et reglementaires qui s'imposent à la FFSA
- Envoi d'offres commerciales par voie postale ou électronique (mail, sms), sous réserve de votre accord préalable (case à cocher) ;
- fondamentaux des personnes concernées. - Gestion du contentieux lié à la prise de licence en ligne, dans le cadre de la défense des droits de la FFSA, intérêt légitime qui s'exerce dans le respect des libertés et droits

prescription prévu par le code civil (article 2226). En cas de retrait du consentement, les données ne sont plus traitées pour la prospection commerciale. Pour la gestion du contentieux, les données nécessaires sont conservées jusqu'à l'épuisement des voies de recours Les données nécessaires à la prise de licence sont conservées pendant toute la durée de la licence, puis pour une durée de dix (10) ans conformément au délai

Vos données personnelles sont communiquées aux partenaires de la FFSA (Club, Ligue, Assureur et Etablissement bancaire) ainsi qu'à ses sous-traitants dans la stricte limite des operations administratives et techniques afférentes aux traitements.

Vous disposez des droits suivants :

- d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données dans les conditions prévues par la règlementation;
- d'un droit d'opposition à leur traitement dans les conditions prévues par la règlementation;
- du droit à la limitation du traitement de ces données dans les conditions prévues par la règlementation;
- du droit à la portabilité des données ;
- du droit de retirer son consentement à tout moment ;
- du droit d'introduire une réclamation auprès Commission Nationale de l'Informatique et Libertés

Les demandes peuvent être adressées : juridique@ffsa.org

Pour pouvoir donner suite à votre demande d'exercice d'un des droits ci-dessus mentionnés, vous devez communiquer à la FFSA [dans votre courrier postal ou électronique selon les modalités choisies pour votre demande] :

l'objet de la demande (droit concerné)